



# **Mouvement local complémentaire de mutation au 1er Mars 2016**

**CAP Locale (AA et AAP) du 19 janvier 2016**

**CAP Locale (B) du 21 janvier 2016**

## **DECLARATION LIMINAIRE**

Cette CAP Locale se réunit dans un contexte de politique générale dégradée pour les salariés, les retraités et privés d'emploi.

Les agents de la DGFIP ne sont pas épargnés, et subissent depuis plusieurs années une forte dégradation de leurs conditions de vie au travail, notamment, en raison des suppressions continues de postes.

Par message du 27 novembre 2015, le Directeur général a choisi de s'adresser à eux afin de leur expliquer le bien-fondé de toutes ses mesures concernant les règles de gestion.

Le contenu et la teneur de son message n'étaient absolument pas surprenant, il omettait nombre d'éléments avec lesquels nous ne sommes absolument pas d'accord.

En premier lieu, s'il indiquait vouloir freiner les phénomènes de turn-over excessif et de mieux pourvoir les postes vacants, il oubliait d'indiquer que tous ces éléments sont liés aux réductions de moyens, et aux suppressions d'emplois de notre administration. De plus, il n'a jamais répondu à la revendication de la CGT Finances Publiques relative au comblement des vacances d'emplois, qui mettrait fin naturellement à toutes ces difficultés.

C'est donc à partir de cette politique ayant conduit à vider toute mission de son sens et à détériorer les conditions de vie au travail des personnels, que l'administration détermine ses choix pour désormais restreindre le droit à mutation des collègues.

Autrement dit les agents des Finances Publiques sont perdants sur leurs missions et leurs conditions de travail. Du fait du gel de leur rémunération, de la non reconnaissance de leur valeur professionnelle et maintenant des restrictions de leur droit à mutation, les personnels sont donc perdants sur toute la ligne !

En second lieu, la DGFIP choisit au travers de certaines mesures, de diviser les agents en indiquant que seuls « les nouveaux » seront touchés. La CGT Finances Publiques refuse cette logique : le Directeur général prend une lourde responsabilité en faisant une différence entre les collègues en poste et les nouveaux promus. Là encore, il n'y a aucune garantie pour l'avenir. Pour la CGT Finances Publiques, tous les agents doivent avoir les mêmes droits et garanties.

Enfin, les soi-disant « assouplissements » présentés ne reviennent pas sur le principe de déréglementation des droits et garanties qui sont mis en œuvre. De fait, certains de nos collègues seront bloqués 3 ans. Les cadres A et B n'auront plus de mouvements complémentaires. Les possibilités d'affectation plus fine sur la « mission-structure » sont réduites. Pire, l'administration ne revient pas sur les réels problèmes de notre système et elle laisse les directeurs user et abuser des affectations ALD et des détachements cautionnant ainsi l'arbitraire dans le dispositif.

## **Les personnels n'acceptent pas cette provocation et les reculs qui bafouent le droit à mutation. Les agents revendiquent :**

- 1/ Le retrait des propositions du Directeur Général en matière de règles de gestion ;
- 2/ Le respect du droit à mutation au choix de l'agent ;
- 3/ Le maintien des mouvements complémentaires pour les contrôleurs et inspecteurs ;
- 4/ Une affectation déterminée de la manière la plus fine possible pour les mouvements nationaux (CAP Nationales) et les mouvements locaux (CAP Locales) ;
- 5/ Le respect de la règle de classement des demandes à l'ancienneté lors des CAPN et CAPL ;
- 6/ Un mouvement spécifique sur poste pour les C et B avec examen en CTL des postes concernés
- 7/ La fin de l'arbitraire des directions locales en refusant l'affectation systématique ALD, position administrative sans aucun fondement statutaire ;
- 8/ Une discussion sur les périmètres et l'évolution du nombre de RAN-résidence d'affectation nationale – au CTR, dans les CTL et le refus d'en diminuer le nombre.

La DGFIP continue donc de subir de plein fouet les suppressions d'emplois (2130 en 2016, c'est à dire plus de 50% du total des suppressions d'emplois frappant la Fonction Publique d'Etat alors que nous n'en représentons que 6%). A noter d'autre part que la situation catastrophique des effectifs au niveau national est de -1807C et de -2014B !

**Localement, ce sont encore 13 nouvelles suppressions d'emplois pour 2016 (dont 7B et 4C) après les 195 environ subies depuis 2005.** Ces suppressions ont des conséquences très lourdes pour les nombreux agents qui perdent ainsi leurs postes malgré leur ancienneté élevée et même, parfois, plusieurs années de suite.

La réduction du nombre de postes induit un nombre élevé d'ALD qui peuvent être amenés à changer de métier régulièrement pour combler les « trous » à la convenance de l'administration. Et le directeur général parle de freiner le phénomène d'un turn over trop important ! De qui se moque-t-on ?

Des agents qui s'investissent et acquièrent des compétences dans leurs missions se retrouvent affectés dans un autre métier qui nécessite une remise à jour complète de leurs connaissances.

Cela peut nuire à la motivation des agents pourtant très impliqués dans leur travail.

Le manque de visibilité des effectifs dans notre département devient insupportable, d'autant que vous ne nous transmettez les éléments concernant les agents détachés ou ALD qu'à l'issue de la CAPL n°2.

C'est un fait que le jour où l'ensemble des agents sera à la disposition du directeur et que toute règle aura disparu, vous serez libre de gérer les affectations à votre gré.

PCRП dans l'Yonne, préfigure la volonté de l'administration de supprimer toute règle de gestion dans le futur, pour laisser place à l'arbitraire en matière d'affectations.

En effet, à ce jour personne n'a une vision claire sur sa situation, tenant compte que des éclaircissements devront être apportés lors de la CAPL n° 2.

Par ailleurs, nous avons à valider les affectations des collègues des trésoreries de Sergines, d'Aillant-sur-Tholon et d'Ancy-le-Franc, services restructurés ou supprimés au 1er janvier 2016. Nous avons combattu ces décisions, ne comptez pas sur la CGT pour accepter les mouvements induits.

Enfin, nous l'avons déjà signalé en juillet dernier. Il est inadmissible que certains chefs de service n'aient respecté la consigne de faire parvenir aux agents éloignés de leur service, la note du 14 décembre 2015 relative au rappel des règles et modalités pratiques liées à ce mouvement local. La CAPL n°3 doit logiquement revenir sur le projet qui est soumis sur la RAN d'Auxerre et tenir compte de la demande de l'agent arrivée hors délai.

A l'avenir, une pique de rappel semble devoir être mise en place dans les jours qui suivent la diffusion de la note ainsi qu'un suivi d'émargement plus strict qu'il n'existe actuellement.

**Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce mouvement, non pas contre les agents, mais pour exprimer notre désaccord.**

Vous l'avez compris la CGT Finances Publiques dénonce ces décisions et entend bien lutter pour la mise en place d'un système de mutation transparent, équitable et sous contrôle des CAP nationales et locales, dégagé de tout arbitraire.

Nous dénonçons et rejetons cette logique de recul sur les droits et garanties qui fait subir aux agents les conséquences des politiques qu'ils refusent.

Nous exigeons donc le retour aux règles de gestion en vigueur en 2015 et l'ouverture rapide de négociations pour améliorer les dispositifs actuels.

**Nous sommes dans le cadre fixé par l'appel à la grève intersyndicale Fonction Publique du 26 janvier 2016 qui exige :**

**Premièrement, pour les agents des Finances Publiques,**

- l'arrêt des suppressions d'emplois et une revalorisation des moyens budgétaires à la DGFIP,
- le comblement des postes vacants,
- un véritable plan de reconnaissance des qualifications,
- le respect des statuts particuliers,
- le retrait des mesures régressives en matière d'affectation et de mutations,
- une revalorisation du régime indemnitaire, en particulier en y intégrant immédiatement tout le budget de la PIC (*prime d'intéressement collectif*), et l'abandon du RIFSEEP,
- une authentique transparence sur les restructurations et un moratoire sur celles-ci,

**Deuxièmement, pour l'ensemble des agents de la Fonction publique,**

- le dégel du point d'indice et une revalorisation significative des carrières,
- des moyens et une ambition pour un service public républicain de qualité, efficace et accessible à toute la population.

Les agents exprimeront leurs revendications ce 26 janvier.

Nous demandons l'annexion de cette liminaire au PV de la CAPL.

**Les élus Cgt Finances Publiques de l'Yonne de la CAPL n°3 et CAPL n°2 :**